

Arrondissement de :
Céret

N°2020/18

Commune de LAMANERE 66230

Canton de :
Prats-De-Mollo

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Domaine : **5**
Sous-Domaine :
5.3

Séance ordinaire du Conseil Municipal du onze juillet deux mille vingt à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LAMANERE, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame le Maire, Gisèle JUANOLE.

Objet :
**Renouvellement
représentants
SPANC66**

Présents : Mesdames Démoulin Pierrette, MARGALEF Séverine,
Messieurs CUVILLIEZ Gérard, PUJOL Jacky, FONT Claude, LAÏLLE J. Paul.
Formant la majorité des membres en exercice,

Absent : Néant.

Empêché : Néant.

Procuration : Néant.

Secrétaire de séance : Monsieur LAÏLLE Jean-Paul.

Le nombre de
conseillers
municipaux en
service est de :
Sept

Le conseil municipal,

DECIDE, conformément au résultat du vote :

CONVOCAION C.M
EN DATE DU :
07 juillet 2020

D'élire Monsieur Jacky PUJOL en tant que délégué titulaire, ainsi que Monsieur FONT Claude en tant que délégué suppléant, chargés de représenter la commune au sein du syndicat mixte de gestion du service Public de l'assainissement non collectif dénommé « SPANC66 ».

AFFICHAGE EN DATE
DU : 07/07/2020

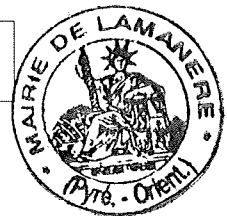
PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 13/07/2020

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.
La convocation du C.M et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.
Lamanère, le 11 juillet 2020.

CERTIFIEE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
S/PREFECTURE LE :

Le Maire,
Gisèle JUANOLE

Accusé de réception Préfecture du
N°



PAR PUBLICATION
LE :

PAR DELEGATION
LE :
(Signature)
Prénom Nom

